

**PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 06 AVRIL 2020 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:**

Madame et Messieurs les Conseillers

JACQUES BLANCHARD	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
PIERRE TÉTRAULT	siège 3	JIMMY ROYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5	JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

L'assemblée est sous la présidence de

RENALD CHÊNEVERT                      MAIRE

**PROJET DE RÈGLEMENT 560-12**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement de zonage 560 ;
- ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage ;
- ATTENDU QUE de façon à permettre des opportunités de développement dans le Boisé du Ruisseau, le conseil municipal souhaite autoriser les habitations multifamiliales de type triplex dans la zone R-10 ;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Dany St-Amant, à la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020;
- ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement « **560-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560** » soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

- Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- Article 2 L'article 5.7 « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié :
1. Au paragraphe g) Zones résidentielles, par l'ajout du symbole « X » et du renvoi « <sup>(1)</sup> » dans le groupe Résidentiel, à la ligne C.1 « Habitations multifamiliales isolées », pour la zone R-10.
- Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution numéro 085-20-04-06

COPIE VRAIE ET CONFORME SIGNÉE À VALCOURT, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MIL VINGT.

\_\_\_\_\_  
Renald Chênevert, Maire

\_\_\_\_\_  
Manon Beauchemin, greffière

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 06 AVRIL 2020 À 19H00 PAR VIDEOCONFÉRENCE

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Renald Chênevert, Maire

Les conseillers et les conseillères présents :

Jacques Blanchard, siège 1

Vicky Bombardier, siège 2

Pierre Tétrault, siège 3

Jimmy Royer, siège 4

Dany St-Amant, siège 5

Julien Bussièeres, siège 6

Les conseillers et les conseillères absents :

---

« RÉOLUTION NUMÉRO 085-20-04-06

**7.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 560-12 ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le 1<sup>er</sup> projet de règlement **560-12 «Amendant le Règlement de zonage 560»**

Copie de ce projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 04 mai 2020, à 18h30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera ce projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE »

COPIE CERTIFIÉE CONFORME SIGNÉE À VALCOURT, CE 8 AVRIL 2020.

  
Manon Beauchemin, Greffière